



PRESIDENCE  
\* \* \*  
SECRETARIAT GENERAL  
\* \* \*

N° 228-2011/ARR/DRH

Du : 21/01/2011

AMPLIATIONS	
Commissaire Délégué	1
Trésorier	1
DPM	1
INTERESSEE	2
JONC	1
DRH	1

## ARRÊTÉ

**portant délégation de signature en matière financière à madame Colette YANAI née GARRIER en qualité de directrice par intérim du patrimoine et des moyens de la province Sud.**

**Abrogé par :**  
- Arrêté n° 2414-2011/ARR/DJA du 14 septembre 2011

### LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ,

Vu la délibération modifiée n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu l'arrêté n°2300-2010/ARR/DJA du 08 septembre 2010 portant délégation de signature en matière financière ;

Vu l'arrêté n°214-2011/ARR/DRH du 27 janvier 2011 portant nomination par intérim de madame Colette YANAI née GARRIER en qualité de directrice du patrimoine et des moyens de la province Sud ,

## ARRÊTE

ARTICLE 1 – A compter du 15 janvier 2011 et dans l'attente de la nomination d'un fonctionnaire sur le poste, madame Colette YANAI née GARRIER – directrice par intérim du patrimoine et des moyens de la province Sud, exercera la délégation de signature prévue à l'article 6 de l'arrêté n°2300-2010/ARR/DJA du 08 septembre 2010 portant délégation de signature en matière financière.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République.